

3

L'organisation des soins

Premier contact

- par téléphone ou
- directement au secrétariat.

1

Documents à fournir

- carte vitale
- carte de complémentaire santé ou attestation C.M.U.

2

Procédure d'accueil, de diagnostic et d'admission aux soins

- Rencontre avec :
- le médecin pédiatre (apporter le carnet de santé de l'enfant)
 - l'assistante sociale
 - l'infirmière puéricultrice

3

Réalisation des bilans

- Evaluation détaillée des difficultés rencontrées élaboration du projet de soins personnalisé en équipe pluridisciplinaire.
- Proposition du projet de soins à la famille

4

Prise en charge

- L'accord de la famille
 - détermine la mise en place du (des) suivi(s) de l'enfant au C.A.M.S.P.
 - est contractualisé par la signature du Document Individuel de Prise en Charge.

5

Evaluation du projet de soins

- Une consultation médicale, au minimum annuelle, permet de faire le point sur la prise en charge de l'enfant et de la réadapter si besoin.

6

Arrêt de la prise en charge

La prise en charge de votre enfant au C.A.M.S.P. prend fin :

Avant 6 ans :

- si les objectifs sont atteints
- sur décision des parents (toute reprise fera l'objet d'un nouveau projet de soins)
- sur décision administrative si le D.I.P.C. n'est pas respecté

7

A 6 ans, date anniversaire de l'enfant :

Une orientation de poursuite de soins extérieurs peut être envisagée.



Participation des usagers

Une enquête de satisfaction est insérée dans le livret d'accueil qui vous est remis. Elle est également disponible en salle d'attente. Vous êtes invités à donner votre avis sur le fonctionnement du service ainsi qu'à nous faire part de vos propositions.

Vous pouvez remettre cette enquête, une fois remplie :

- à la secrétaire
- à l'assistante sociale
- à un thérapeute

La direction reste à votre disposition et vous pouvez demander un rendez-vous avec la directrice administrative ou le directeur médical à tout moment.



C A M S P

DU GERS



L'équipe du C.A.M.S.P.
vous souhaite la bienvenue
et vous remercie de votre confiance



Directrice Administrative
Isabelle PARISE



Directeur Médical
Edouard ROGIER



C.A.M.S.P. du Gers

14 rue Eugène SUE 32000 AUCH

Tél. : 05 62 63 10 70

Courriel : adpep32camspgers@orange.fr

Cette plaquette, réalisée dans le respect de la réglementation qui régit le C.A.M.S.P., répond aux principes énoncés dans la **Charte des Droits et Libertés de la Personne Accueillie.**

Elle vous renseigne sur le fonctionnement de l'établissement.

Le C.A.M.S.P. est un service d'information, de prévention, de dépistage, de diagnostic et de traitement.



Les séances d'évaluation comme les soins sont pris en charge à 100% par les différents organismes d'assurance maladie, sans être soumis à une entente préalable et sans avance financière de la part des familles.

La C.A.M.S.P. assure un suivi thérapeutique en séances individuelles ou en groupe, avec l'intervention d'un ou plusieurs thérapeutes.

Certaines interventions peuvent aussi s'effectuer sur les lieux de vie de l'enfant.

L'intervention précoce est privilégiée.

Une équipe pluridisciplinaire accompagne, à la demande des familles, les enfants de 0 à 6 ans et leur famille.

Les familles dans l'attente d'une naissance peuvent également bénéficier des services du C.A.M.S.P.

L'Association gestionnaire du C.A.M.S.P. est :

l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public du Gers

- Elle gère également d'autres établissements spécialisés dans le département :
- Le Centre Médico Psycho Pédagogique d'Auch et son antenne à Mirande
- Le Centre Médico Psycho Pédagogique de Condom et ses antennes à Lectoure, Nogaro et Eauze
- La Maison des Adolescents à Auch
- Les établissements du Houga (Institut Médico Educatif, Etablissements et Services d'Aide par le Travail, Foyer, Service d'Accompagnement à la Vie Sociale)



L'équipe du C.A.M.S.P.

Médicale

Equipe

- Directeur Médical – Médecin Pédiatre
- Neuropédiatre
- Médecin Psychiatre

Paramédicale

Equipe

- Neuropsychologues
- Psychologue clinicienne
- Orthophonistes
- Psychomotriciennes
- Puéricultrice

Socio-éducative

Equipe

- Assistante sociale
- Educatrice Jeunes Enfants

Administrative et Logistique

Equipe

- Directrice
- Adjointe de direction
- Cadre administrative
- Comptable
- Agent d'entretien



Les missions du C.A.M.S.P.

Prévention, dépistage, diagnostic et information

Le projet individuel de prise en charge

Ce travail dynamique et évolutif est mené en collaboration avec la famille et s'inscrit dans une prise en charge globale.

Le directeur médical est garant du soin et coordonne les traitements et les rééducations.

Le travail en réseau

Le C.A.M.S.P. travaille en partenariat avec :

- Services hospitaliers
- Praticiens publics ou privés
- Services de la Protection Maternelle Infantile
- Médecine scolaire
- Etablissements spécialisés (C.M.P.P., I.M.E., S.E.S.A.D., C.P.M.P. de Roquetaillade, etc.)
- Education Nationale
- M.D.P.H.
- Etc.

L'accompagnement des familles

La famille est associée à la prise en charge de l'enfant.